

# Appels fixe vers mobiles: l'Arcep impose une nouvelle baisse des tarifs de gros

Et de trois ! L'Arcep, le régulateur des télécoms entend imposer aux opérateurs de téléphonie mobile une troisième baisse de leur prix de « terminaison d'appel » (TA), cette charge d'interconnexion. Cette baisse du prix de gros se repercutera logiquement sur le prix de détail des appels passés depuis un téléphone fixe vers un mobile.

L'Autorité imposera au 1er janvier 2007 une baisse de 18% à 21% des terminaisons d'appel mobile aux trois opérateurs de réseau. Dans un communiqué, elle précise que le prix moyen sera de 7,5 centimes d'euros la minute pour Orange France et SFR (contrôlé par Vivendi et Vodafone) contre 9,50 centimes en 2006 et de 9,24 centimes pour Bouygues Telecom (groupe Bouygues) contre 11,24 centimes. Les tarifs de Bouygues Télécom sont plus élevés car cet opérateur bénéficie d'économies d'échelle moindres que ses concurrents Orange France et SFR, en raison de son entrée plus tardive sur le marché, explique l'Arcep dans un communiqué. Selon l'Arcep, ces nouvelles baisses devraient représenter un transfert de l'ordre de 200 millions d'euros sur l'année 2007 vers les opérateurs fixes et in fine à leurs clients: le prix des appels devrait baissr en moyenne de 12%. Rappelons que les associations de consommateurs et le gouvernement font pression depuis presque deux ans afin que les tarifs fixe-mobile baissent de façon significative. Deux baisses ont déjà été opérées, la dernière au 1er janvier 2006. Car « *ce sont les grand-mères qui n'ont pas de portable qui paient la facture quand elles appellent depuis leur poste fixe leurs petits-enfants sur leurs mobiles* » tonnait fin 2004 l'ancien ministre de l'Industrie, Patrick Devedjian.